

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe Scolaire Valmante
Ecole élémentaire publique Valmante
Marseille (Bouches-du-Rhône)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0130611U_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire Valmante Ecole élémentaire publique Valmante Marseille (Bouches-du-Rhône)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0130611U_RT2

ANTEA GROUP FRANCE



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Florence Hervé	Ingénieur d'études
Vérificateur	Fabien Nex	Chef de Projet
Approbateur	Karine Autreaux	Chef de Projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école **élémentaire publique** Valmante (ETS 0130611U) est localisée 83 chemin Jean Roubin à Marseille (13). Elle accueille 107 enfants âgés de 6 à 11 ans. Elle se situe au nord-est du groupe scolaire publique Valmante, ce dernier comprenant également une école maternelle (ETS n°0131562C), dans sa partie sud-ouest, faisant l'objet d'un diagnostic spécifique.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la superposition de l'ETS avec le site *BASIAS* n°PAC1303582 (fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques) et a conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments, issues du site *BASIAS* ;
- ingestion d'eau issue des réseaux d'eau traversant l'emprise du site *BASIAS* superposé à l'ETS ;
- ingestion de sols superficiels accessibles aux enfants résidents du logement de fonction.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux

- air du sol sous dallage (substances volatiles) dans la salle des maîtres et le local médical, ainsi que dans le sol du vide sanitaire situé sous le logement de fonction du gardien,
- air du vide sanitaire situé sous le logement de fonction du gardien,
- eau du robinet dans les sanitaires du rez-de-chaussée, le réfectoire et le logement de fonction,
- sols nus accessibles aux résidents du logement de fonction.

Les substances recherchées sont les substances en relation avec le site *BASIAS* superposé à l'ETS.

¹ *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Les investigations réalisées sont conformes au programme défini à l'issue de l'étude historique et documentaire (phase 1).

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que :

- du mercure a été mesuré dans les sols nus accessibles à des teneurs supérieures à celles mesurées sur des prélèvements réalisés hors de l'emprise de l'ETS et aux référentiels bibliographiques. L'interprétation de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique que la qualité des sols est compatible avec l'usage actuel des lieux au regard de la méthodologie décrite dans les outils de gestion des sites (potentiellement) pollués du 8 février 2007 ;
- des hydrocarbures volatils ont été détectés dans l'air du sol sous la dalle du bâtiment de l'école élémentaire. Cependant, les niveaux de concentration dans l'air intérieur au rez-de-chaussée, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics. Par ailleurs, aucun autre composé recherché n'a été détecté ;
- l'eau du robinet respecte les critères de qualité de l'eau potable,

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Un élément complémentaire doit être pris en compte pour le classement de l'école maternelle :

- dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle des bâtiments de l'ETS (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée sous la dalle (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de **l'école élémentaire publique Valmante** à Marseille (ETS n°0130611U) en **« catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l’Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».